



## Avis à la population

### Comment signaler une panne d'éclairage public ?

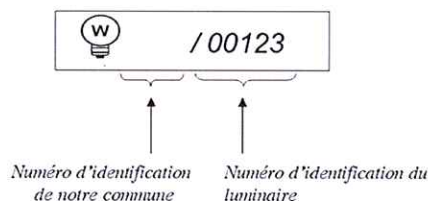
Nous vous informons que la procédure pour signaler une panne d'un luminaire d'éclairage public dans notre commune a changé depuis peu.

En effet, en collaboration avec ORES, l'opérateur du réseau de distribution électrique, nous nous sommes dotés d'un outil de signalement des pannes d'éclairage public. Grâce à un système de cartographie informatisée, nous accédons désormais en temps réel à la situation des points lumineux installés sur notre entité. Nous pouvons ainsi gérer chaque luminaire de manière individualisée.

ORES a entamé une campagne pour identifier chacun des luminaires ou des ouvrages d'éclairage public communal au moyen d'une plaquette signalétique. Celle-ci porte un numéro unique pour chaque luminaire.

La plaquette signalétique peut être horizontale, verticale, en plastique rigide, en aluminium ou se présenter sous la forme d'une étiquette autocollante.

L'identification se compose toujours comme suit :



Désormais, pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

- 1/ Relever le **numéro d'identification** du poteau d'éclairage public défectueux qui se trouve sur le poteau, noter le nom de la rue, le numéro de la maison la plus proche.
- 2/ Vous rendre sur le site internet [www.ores.net](http://www.ores.net), à la rubrique **Signaler un lampadaire en panne**, compléter les informations demandées et indiquer le numéro d'identification complet et/ou l'adresse du luminaire en panne.

Si vous le souhaitez, vous aurez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage à condition de renseigner votre adresse courriel.

OU

Téléphoner au service de l'éclairage public de la commune de Gesves : **083/670 335 (Mme Valérie Bayet)**

OU

Téléphoner au centre d'appel d'ORES au **078/78.78.00**

⇒⇒ L'intervention sera planifiée dans les 15 jours ouvrables maximum (pour une simple panne) ou dans les semaines qui suivent (en cas de remplacement d'armature ou défaut de câble), en fonction des autres interventions à réaliser dans le secteur et de l'urgence de la situation.

Grâce à ce nouveau service en ligne, notre ambition partagée avec ORES est de vous offrir une qualité de service encore meilleure (ex : éviter les délais de réparation trop longs). Nous comptons sur votre collaboration pour que ce système encore débutant se mue en un véritable succès. Vous participerez ainsi activement à un meilleur cadre de vie pour tous

Merci d'avance !

Le Directeur communal,

Daniel BRUAUX



Le Bourgmestre,

José PAULET